

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/04/2018

Dossier complet le :

23/04/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-01229

1. Intitulé du projet

Demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) concernant les prélèvements pour l'irrigation agricole de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du bassin versant de la Méouge

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme (SYGRED)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Robert KLEIN, Président

RCS / SIRET

2 5 2 6 0 2 5 1 1 0 0 0 1 3

Forme juridique Syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16a) Projets hydraulique agricole [...] sur une superficie supérieure ou égale à 100ha	La demande d'AUP : - concerne des ouvrages de prélèvements déjà existant (déclarés et autorisés) - porte uniquement sur les volumes attribués à ces ouvrages - concerne un bassin classé en ZRE
16c) Projets d'irrigation nécessitant un prélèvement supérieur ou égal à 8m ³ /h dans une zone où des mesures [...] de répartition quantitative ont été instituées	Les rubriques de la nomenclature loi sur l'eau qui s'appliquent à la demande d'autorisation globale de prélèvement sont : 1.1.2.0. ; 1.2.1.0. ; 1.3.1.0.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Fin 2017 le SYGRED a été désigné Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) sur le bassin versant de la Méouge (AIP n° 26-2017-12-22-002 du 22 décembre 2017 et n°05-2017-11-23-007 du 23 novembre 2017).

L'OUGC est chargé, dans le périmètre pour lequel il est désigné, de : 1° Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ; 2° Arrêter chaque année un plan de répartition ; 3° Donner son avis au préfet sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement ; 4° Transmettre au préfet un rapport annuel

Suivant l'article R.211-112 du Code de l'Environnement, le SYGRED doit déposer une demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle pour chacun de ces territoires. La demande d'autorisation doit être réalisée conformément à la procédure prévue par les articles R.214-31-1 à R.214-31-3 et dans les formes prévues par l'article R.214-6.

La demande d'AUP :

- concerne les ouvrages de prélèvements déjà existant (déclarés et autorisés)
- porte uniquement sur les volumes attribués à ces ouvrages
- vient se substituer aux autorisations temporaires et individuelles du périmètre

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à instaurer une gestion collective et concertée de la ressource en eau dans un périmètre respectant une logique hydrologique (échelle du bassin versant) :

- l'Autorisation Unique Pluriannuelle se substitue aux autorisations individuelles et temporaires
- les volumes autorisés sont partagés entre tous les préleveurs du périmètre en appliquant le principe d'équité

Le projet vise une meilleur gestion quantitative des prélèvements et de la ressource en eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne comprend ni de travaux ni d'installation.

Le projet ne prévoit pas la création de nouveau prélèvement. Les ouvrages de prélèvements sont déjà existant (déclarés et autorisés).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne comprend pas de phase d'exploitation.

La responsabilité des ouvrages de prélèvement restent à la charge des maîtres d'ouvrage. L'OUGC ne se substitue pas aux maîtres d'ouvrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Suivant l'article R.211-112 du Code de l'Environnement, le SYGRED doit déposer une demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle pour chacun de ces territoires. La demande d'autorisation doit être réalisée conformément à la procédure prévue par les articles R.214-31-1 à R.214-31-3 et dans les formes prévues par l'article R.214-6.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre de l'OUGC Méouge (=périmètre du bassin versant de la Méouge)	225 km ²
Nombre de préleveurs concernés	13
Nombre de points de prélèvement	18
Surface agricole concernée (dans et hors bassin versant)	157,58 ha
Volumes prélevés :	
- préleveurs individuels et Association d'irrigation	250 000 m ³ /an (ordre de grandeur) de 200 000 à 300 000 m ³ /an
- préleveur collectif (ASP)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Bassin versant de la rivière Méouge

14 communes de la Drôme et des Hautes Alpes comprises en tout ou en partie dans le périmètre de l'OUGC :

Val Buech - Méouge ; Saint Pierre Avez ; Barret sur Méouge ; Eourres ; Salerans ; Ballons ; Lachau ; Aygalayes ; Izon la Bruisse ; Vers sur Méouge ; Mevouillon ; Villefranche le Chateau ; Séderon ; Barret de Lioure

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

14 communes de la Drôme et des Hautes Alpes comprises en tout ou en partie dans le périmètre de l'OUGC :

Val Buech - Méouge ; Saint Pierre Avez ; Barret sur Méouge ; Eourres ; Salerans ; Ballons ; Lachau ; Aygalayes ; Izon la Bruisse ; Vers sur Méouge ; Mevouillon ; Villefranche le Chateau ; Séderon ; Barret de Lioure

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type 1 : Montagne de Chamouse ; Fort de Mévouillon et Prairies Humides de Gresse ; Montagne du Buc ; Landes du col de Macuègne ; Forêt du Tay ; Montagnes du Pied-du-Mulet, de Nauturière et de Palle ; Prairies humide de Lachau - ZNIEFF de type 2 : Chainons méridionaux des Baronnies
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les communes du bassin versant de la Méouge sont en zone de montagne (en tout ou en partie) (source : http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional : Baronnies Provençales - FR8000052
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N.D. de Calma (Lachau) Pont médiéval sur la Meouge (Val Buech-Méouge) Eglise de Barret-de-Lioure (Barret-de-Lioure)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir carte n°1

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par un PPRN : Séderon Aucune commune des Hautes Alpes située dans le périmètre de l'OUGC n'est concernée par un PPRN (http://www.hautes-alpes.gouv.fr/carte-d-avancement-des-ppr-dans-les-hautes-alpes-a3618.html)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin versant de la Méouge est classé en ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ceux des communes comprises dans le périmètre de l'OUGC
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 Directive Habitats : Dans le périmètre de l'OUGC : Pelouses, fourrés et forêts de Larran, du Pied du Mulet et de la montagne de Chabre ; Gorges de la Méouge A proximité : Le Buech ; Pelouses, fourrés et forêts de Larran, du Pied du Mulet et de la montagne de Chabre
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau sont déjà existant. Le projet ne concerne que leurs autorisations de volume. Les ressources sollicitées sont la rivière Méouge, ses affluents et leurs nappes d'accompagnement
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le projet vise à l'amélioration de la gestion quantitative.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura un impact positif sur les milieux (milieux aquatiques)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'a pas d'effet négatif sur l'environnement car il vise à l'amélioration de la gestion des prélèvements d'eau à destination de l'irrigation agricole. L'impact sera positif sur l'état quantitatif de la ressource en eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne le remplacement des autorisations temporaire (annuelles) et individuelles de prélèvement par une autorisation unique pluriannuelle (AUP). Ceci dans le but d'améliorer la gestion des prélèvements. Les ouvrages de prélèvements sont déjà connus et autorisés.

Au regard des catégories du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'Environnement nous estimons que le projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : - Carte n°1 : Zones Humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



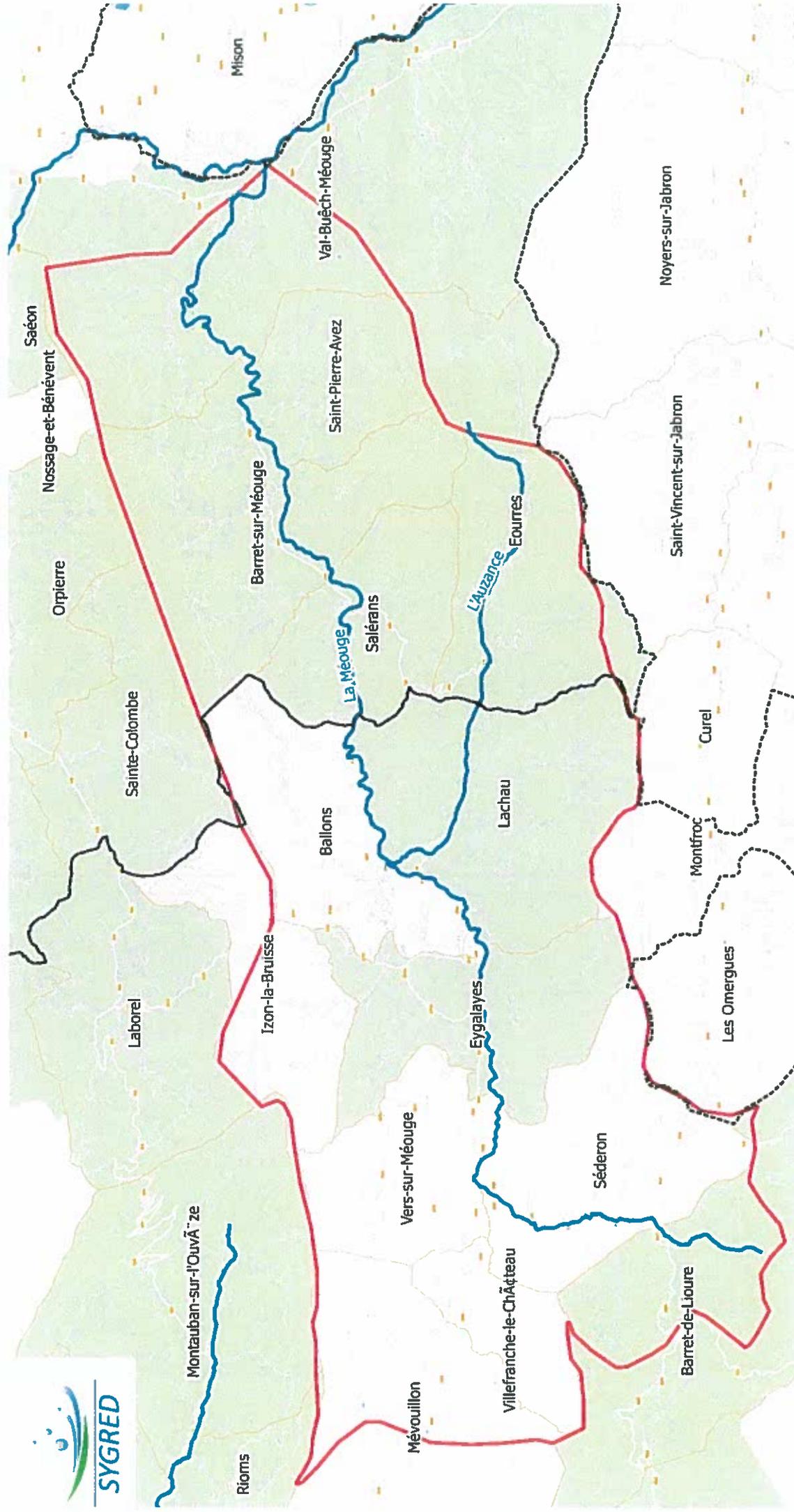
Fait à Saint Marcel les Valence

le. 23/04/2018

Signature

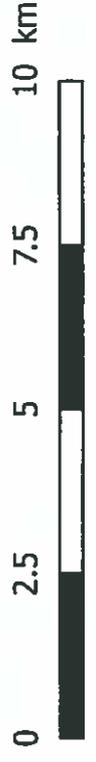


Annexe 2 : Plan de situation au 1/160000

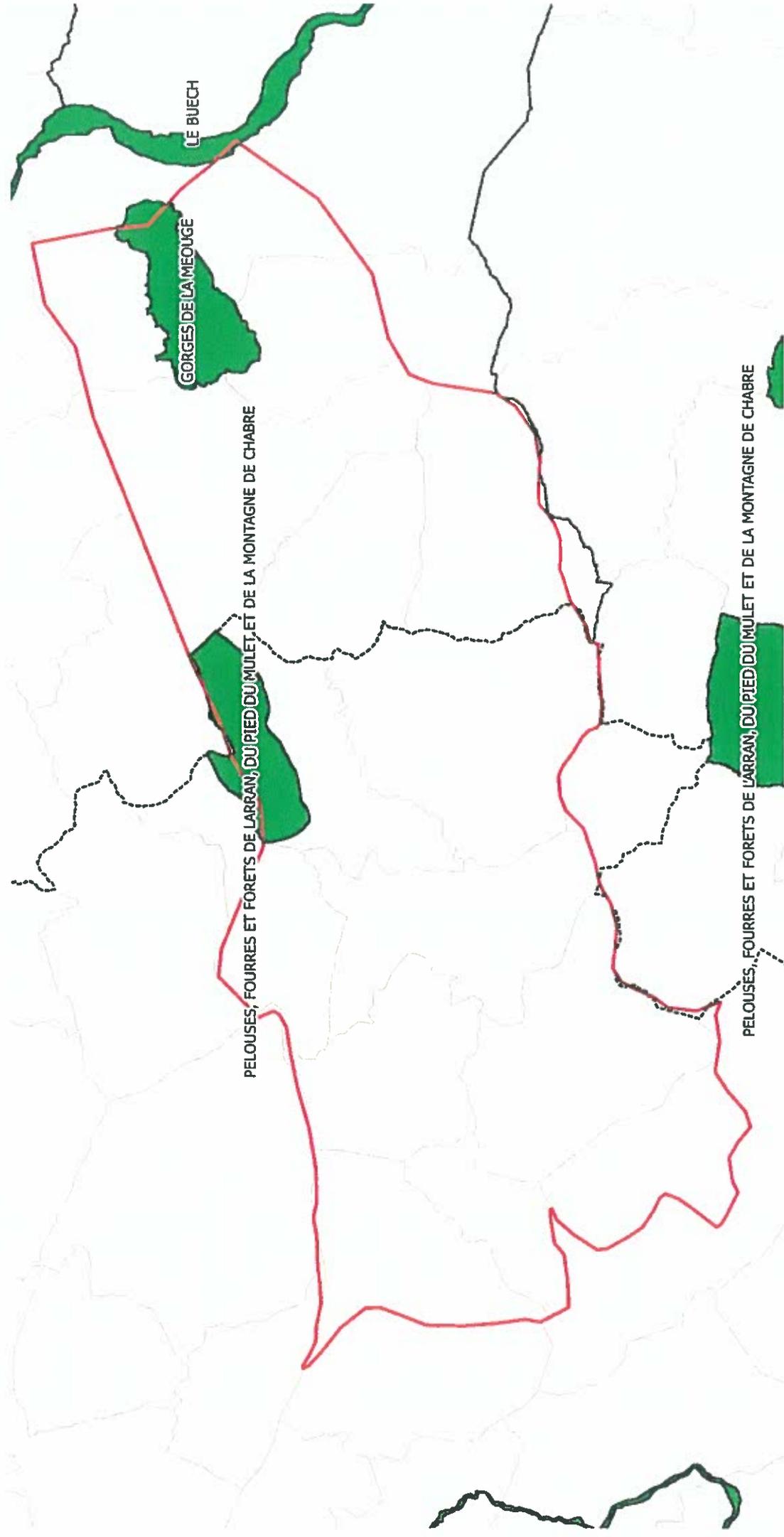


Légende

-  Périmètre de l'OUGC Méouge
-  Cours d'eau
-  Limites départementales



Annexe 6 : Sites Natura 2000 dans et à proximité du périmètre de l'OUGC Méouge

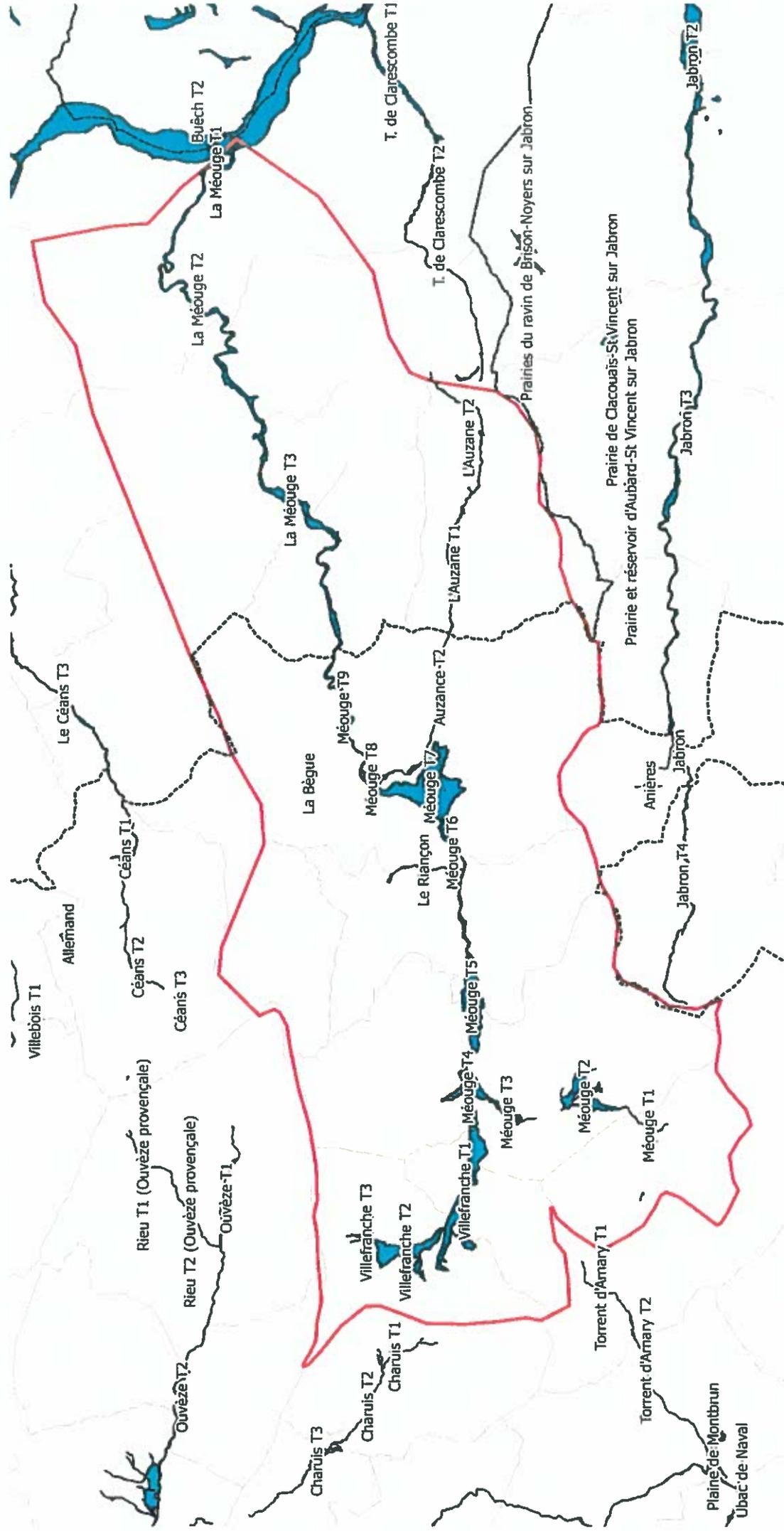


Légende

-  Périmètre OUGC Méouge
 -  Sites Natura 2000 - Directive Habitats
 -  Limites départementales
 -  Limites communales
- 0 2.5 5 7.5 10 km



CARTE N°1 : Zones humides dans et à proximité du périmètre de l'OUGC Méouge



Légende

- ▭ Périmètre OUGC Méouge
- Limites départementales
- Zones Humides
- Limites communales



